

**CONSEIL DE LA CULTURE
DES LAURENTIDES**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 31 mars 2018

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 31 mars 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS :	
Produits et charges	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7
AUTRES RENSEIGNEMENTS :	
Annexe A - Projets et ententes	12
B - Produits autonomes	12
C - Charges de fonctionnement	13
D - Mandats spéciaux	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Sainte-Agathe-des-Monts

124, rue Saint-Vincent
Sainte-Agathe-des-Monts
Qc. J8C 2B1
T. 819 326.3400
F. 819 326.8839

Saint-Jérôme

3-4-255, rue De Martigny O.
Saint-Jérôme
Qc. J7Y 2G4
T. 450 432.8625
F. 450 432.8868

Mont-Tremblant

969, rue de Saint-Jovite
bur. 201, Mont-Tremblant
Qc. J8E 3J8
T. 819 425.8691
F. 819 425.9266

Sainte-Adèle

1648, boul. de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle
Qc. J8B 2N5
T. 450 229.2987
F. 450 229.7749

Lachute

408A, rue Principale
Lachute
Qc. J8H 1Y2
T. 450 562.3775
F. 450 562.1757

Blainville

905, boul. Michèle-Bohec
bur. 100, Blainville
Qc. J7C 5J6
T. 450 971.1550
F. 450 971.4646

Rivière-Rouge

709, rue de l'Annonciation Nord
Rivière-Rouge
Qc. J0T 1T0
T. 819 275.1666
F. 819 275.1113

Aux administrateurs du
Conseil de la culture des Laurentides

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES, qui comprennent le bilan au 31 mars 2018, et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Amyot Gélinas, s.e.n.c.s.l.*¹

Comptables professionnels agréés

Saint-Jérôme
le 30 mai 2018

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

PRODUITS ET CHARGES

Exercice terminé le 31 mars

	2018			2017	
	Fonds d'administration		Fonds des immobilisations	Total	Total
	Prévisions	Réalisation			
PRODUITS					
Contributions					
Ministère de la Culture et des Communications	180 744 \$	180 744 \$	- \$	180 744 \$	180 744 \$
Conseil des arts et des lettres du Québec	21 269	21 269	-	21 269	23 769
	202 013	202 013	-	202 013	204 513
Projets et ententes (annexe A)	60 000	42 156	-	42 156	56 531
Autonomes (annexe B)	37 750	31 776	-	31 776	39 389
	299 763	275 945	-	275 945	300 433
CHARGES					
Projets et ententes (annexe A)	60 000	38 284	-	38 284	58 908
Fonctionnement (annexe C)	217 063	223 159	-	223 159	219 478
Mandats spéciaux (annexe D)	21 290	19 480	-	19 480	18 712
Amortissement des immobilisations corporelles	1 410	-	1 402	1 402	926
	299 763	280 923	1 402	282 325	298 024
RÉSULTAT	- \$	(4 978) \$	(1 402) \$	(6 380) \$	2 409 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars

	2018			2017	
	<u>Fonds d'ad- ministration</u>	<u>Fonds des immobili- sations</u>	<u>Fonds de réserve</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	15 674 \$	2 775 \$	24 000 \$	42 449 \$	40 040 \$
Résultat	(4 978)	(1 402)	-	(6 380)	2 409
Investissement en immobili- sations	<u>-</u>	<u>8 249</u>	<u>(8 249)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>10 696 \$</u>	<u>9 622 \$</u>	<u>15 751 \$</u>	<u>36 069 \$</u>	<u>42 449 \$</u>

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

BILAN

31 mars

2018 2017**ACTIF****ACTIF À COURT TERME**

Encaisse	24 204 \$	24 119 \$
Débiteurs (note 3)	24 969	33 204
Charges payées d'avance	<u>723</u>	<u>469</u>
	49 896	57 792

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

	<u>9 622</u>	<u>2 775</u>
	<u>59 518 \$</u>	<u>60 567 \$</u>

PASSIF**PASSIF À COURT TERME**

Créditeurs (note 6)	23 449 \$	18 118 \$
---------------------	-----------	-----------

ACTIF NET

Investi en immobilisations	9 622	2 775
Grevé d'affectations d'origine interne (note 7)	15 751	24 000
Non grevé d'affectations	<u>10 696</u>	<u>15 674</u>
	36 069	42 449
	<u>59 518 \$</u>	<u>60 567 \$</u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 8)**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

....., administrateur

....., administrateur

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

2018

2017

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Résultat

(6 380) \$

2 409 \$

Éléments n'impliquant aucun mouvement de trésorerie :

Amortissements

1 402

926

Perte sur cession de placement

-

584

(4 978)

3 919

Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation

13 312

(21 134)

8 334

(17 215)

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles

(8 249)

(285)

AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE

85

(17 500)

ENCAISSE AU DÉBUT

24 119

41 619

ENCAISSE À LA FIN

24 204 \$

24 119 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2018

1. STATUTS ET OBJECTIF

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Son objectif est d'appuyer le développement des arts et de la culture sur son territoire. Il regroupe, représente et offre des services aux intervenants de l'ensemble des domaines artistiques et culturels des Laurentides. La concertation menée par le Conseil de la culture des Laurentides conduit à des actions de sensibilisation, de représentation, de promotion et de développement auprès des principaux acteurs du milieu culturel régional et lui permet de jouer un rôle-conseil auprès de différents partenaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration de l'organisme sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds d'immobilisations comprend les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits et des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les commandites, sous forme de biens et services reçus à titre gratuit, ne sont pas constatées dans les états financiers de l'organisme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde décroissant aux taux suivants :

Équipement informatique	30 %
Mobilier de bureau	20 %

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des contributions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et des salaires et vacances courus.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2018

3. DÉBITEURS	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Clients	1 401 \$	2 562 \$
Taxes	4 783	4 766
Contributions	<u>18 785</u>	<u>25 876</u>
	<u>24 969 \$</u>	<u>33 204 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>2018</u>		<u>2017</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Équipement informatique	53 713 \$	45 112 \$	8 601 \$
Mobilier de bureau	<u>21 128</u>	<u>20 107</u>	<u>1 021</u>
	<u>74 841 \$</u>	<u>65 219 \$</u>	<u>2 775 \$</u>

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant maximum autorisé de 40 000 \$, renouvelable annuellement et garantie par les contributions gouvernementales à recevoir et autres créances. Tout emprunt bancaire, relatif à cette marge de crédit, porte intérêts au taux de 7,45 %.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2018

6. CRÉDITEURS	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Fournisseurs	4 627 \$	1 797 \$
Salaires et vacances	<u>18 822</u>	<u>16 321</u>
	<u>23 449 \$</u>	<u>18 118 \$</u>

7. VIREMENTS INTERFONDS ET ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, un montant total de 24 000 \$ a été viré du fonds d'administration au fonds de réserve pour pourvoir à l'acquisition d'équipements informatiques pour un montant de 12 000 \$ et pour pourvoir aux frais éventuels d'un déménagement pour un montant de 12 000 \$. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins les montants grevés d'affectations d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, l'organisme a procédé à une affectation de 8 249 \$ du fonds de réserve au fonds des immobilisations pour l'acquisition d'équipements informatiques.

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé par baux et par contrats de location-exploitation. Le solde des engagements suivant ces baux et contrats s'établit à 25 538 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2019	-	23 892 \$
2020	-	1 646 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2018

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2018.

Risque de crédit

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et n'a pratiquement jamais de mauvaises créances.

Pour les contributions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

10. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

ANNEXES A ET B - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 mars

	2018			2017
A - PROJETS ET ENTENTES	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Formation continue et perfectionnement	42 156 \$	38 284 \$	3 872 \$	41 \$
CRÉ - Développement culturel	-	-	-	(2 599)
Sociétés d'histoire	-	-	-	181
	<u>42 156 \$</u>	<u>38 284 \$</u>	<u>3 872 \$</u>	<u>(2 377) \$</u>

B - PRODUITS AUTONOMES

	2018		2017
	<u>Prévisions</u>	<u>Réalisation</u>	<u>Réalisation</u>
Location de salle et matériel	1 000 \$	- \$	- \$
Commandites	6 000	6 500	5 150
Cotisation des membres	19 000	19 130	20 850
Intérêts	250	277	119
Remboursements de déplacements	1 500	4 930	4 670
Vente de services	10 000	939	8 600
	<u>37 750 \$</u>	<u>31 776 \$</u>	<u>39 389 \$</u>

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

ANNEXES C ET D - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 mars

	<u>2018</u>	<u>2017</u>	
C - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	<u>Prévisions</u>	<u>Réalisation</u>	<u>Réalisation</u>
Salaires et charges sociales	156 443 \$	158 129 \$	149 310 \$
Assemblée générale	1 000	2 924	1 198
Assurances	1 386	1 647	1 297
Cotisations et abonnements	500	1 028	610
Entretien général	1 000	1 250	1 250
Fournitures de bureau et impression	3 500	3 553	3 809
Frais de déplacements et de représentation	8 533	8 048	7 967
Frais bancaires	1 050	1 050	1 072
Intérêts sur emprunt bancaire	200	187	204
Location d'équipement	4 500	3 970	3 780
Loyer	22 500	20 901	20 901
Services contractuels	4 000	3 144	10 106
Services professionnels	4 700	4 751	4 786
Taxes et permis	2 251	3 095	2 887
Télécommunications	5 500	9 482	9 717
Perte sur cession de placement	-	-	584
	<u>217 063 \$</u>	<u>223 159 \$</u>	<u>219 478 \$</u>
D - MANDATS SPÉCIAUX			
Grands prix de la culture	7 500 \$	8 204 \$	7 572 \$
Formation	500	1 099	347
Services contractuels	<u>13 290</u>	<u>10 177</u>	<u>10 793</u>
	<u>21 290 \$</u>	<u>19 480 \$</u>	<u>18 712 \$</u>